

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 2 février 2018 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;
Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1 ;
Vu l'arrêté du 28 mars 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de responsabilité civile médicale en vertu de l'article L. 251-1 du code des assurances, en qualité de représentante des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

Mme Valérie Bernard (Sou Médical Groupe MACSF), suppléante de M. Nicolas Gombault.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 février 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
L. CORRE